



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	8	2

**OBJET : 11-1 - ANIMATION
- CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS AVEC DIVERSES
ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Original

Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2773/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **20/12/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **23 DEC. 2011**

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,

Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERJE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 15 décembre 2011

Le jeudi 15 décembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/12/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khérn BADAOUI, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
Mme Cléa PUGNAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Michel GASTALDI à Mme Françoise THOMEL
Mme Marguerite BLAZY à Mme Monique CANOVA
M. Jacques BARBERIS à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

La Commune a initié, depuis plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations culturelles, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec leur administration et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application.

Dans ce cadre, la Commune a conclu des conventions d'objectifs et de moyens avec diverses associations, conventions qui arrivent aujourd'hui à échéance.

A cette occasion, il leur est demandé d'étudier la possibilité de mettre à disposition de l'Association « Cultures du Cœur » des invitations à l'ensemble ou à certaines de leurs manifestations payantes.

En effet, lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre dernier, un partenariat entre la Commune d'Antibes et cette association dont la vocation est de faciliter l'accès à la culture des personnes qui en sont exclues, a été conclu.

Afin de poursuivre ces partenariats, conformes à la politique d'animation antiboise, la Commune souhaite contractualiser à nouveau pour une période de trois ans à compter du premier trimestre 2012 avec les associations suivantes :

Association LES AMIS DU VIEIL ANTIBES

L'Association « LES AMIS DU VIEIL ANTIBES » réalise des animations et des manifestations dans le cadre plus particulier du Vieil Antibes mais aussi de la Commune en général.

En co-organisation avec la Ville, elle coordonne principalement la traditionnelle Bataille de Fleurs en mai-juin sur Antibes et Juan les Pins, mais également la Fête des Traditions et des Associations.

Ces deux manifestations, très populaires, dynamisent le lien social de la population d'Antibes Juan-les-Pins.

Ainsi, la Commune soutient cette association par l'octroi d'une subvention de fonctionnement selon les modalités prévues par la convention ci-annexée et par la mise à disposition d'un ensemble de moyens matériels et de locaux.

Pour rappel, la subvention 2011 était de 20 000€

Association AMICALE DES RAPATRIES D'A.F.N. D'OUTRE-MER ET LEURS AMIS D'ANTIBES

L'Association « AMICALE DES RAPATRIES D'A.F.N. D'OUTRE-MER ET LEURS AMIS D'ANTIBES JUAN-LES-PINS » a pour objet de favoriser toutes activités culturelles et sportives attractives à l'effet de réunir les rapatriés ainsi que leurs amis, de renforcer les liens les unissant et de maintenir leurs traditions.

Cette association, créée en 1976, est au service de la communauté rapatriée afin de perpétuer les traditions et les souvenirs. Elle organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année et principalement le Salon des Ecrivains et Artistes Rapatriés qui, en 2012, fête son 34ème anniversaire et qui connaît chaque année un succès de plus en plus important.

Ainsi, la Commune soutient cette association par l'octroi d'une subvention de fonctionnement, selon les modalités prévues dans la convention ci-annexée et par la mise à disposition d'un ensemble de moyens matériels et de locaux.

Pour rappel, la subvention 2011 était de 21 000€

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

Association DES LOISIRS ET DES JEUX DE L'ESPRIT

L'Association DES LOISIRS ET DES JEUX DE L'ESPRIT a pour objet l'organisation du Festival International de Bridge qui se tient annuellement dans le cadre des Espaces du Fort Carré.

Ce festival, premier sur le plan européen, est fréquenté par plus de 23 pays, soit 1 714 joueurs, dont 400 joueurs étrangers, et représente un outil du développement local en termes de retombées économiques sur le territoire de la Commune.

Le Festival participe par son rayonnement à la vie culturelle et l'animation d'Antibes et, par son organisation, à une mission d'intérêt général et local.

Ainsi, la Commune soutient cette association par l'octroi d'une subvention de fonctionnement, selon les modalités prévues de la convention annexée et par la mise à disposition d'un ensemble de moyens matériels et des locaux.

Pour rappel, la subvention 2011 était de 75 000€.

Association HARMONIE ANTIBOISE

L'Association « HARMONIE ANTIBOISE » a pour objet la réalisation de concerts harmoniques et de musique d'ensemble.

Cette association, une des plus anciennes de la Commune, anime tout au long de l'année les cérémonies patriotiques par la participation de son orchestre et l'intervention d'un clavier et d'une caisse claire pour les commémorations. Elle s'implique plus généralement dans l'animation culturelle de la Cité par un certain nombre de manifestations qu'elle organise et par sa collaboration aux différentes animations organisées par la Commune.

Ainsi, la Commune soutient cette association par l'octroi d'une subvention de fonctionnement, selon les modalités prévues de la convention ci-annexée et par la mise à disposition d'un ensemble de moyens matériels et de locaux.

Pour rappel, la subvention 2011 était de 20 000€.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que les éventuels avenants qui s'y rapporteraient sans en bouleverser l'économie générale, avec les associations suivantes :

- « les Amis du Vieil Antibes » ;
- « l'Amicale des Rapatriés d'A.F.N. d'Outre-Mer et leurs Amis d'Antibes Juan-Les-Pins » ;
- « l'Association des Loisirs et des Jeux de l'Esprit » ;

11-1 - ANIMATION - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

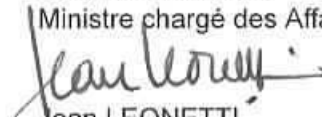
Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

- « l'Harmonie Antiboise ».

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-1 - ANIMATION - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 23/12/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2011

Numéro de l'acte : DCM2773-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111215-DCM2773-11-DE

Date de décision : 15/12/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture